

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

London, le 17 novembre. — Hier, les escadres hollandaises ont mis à la voile pour les côtes de Hollande. Le vaisseau français le *suffren*, qui tire 1000 pieds d'eau, a seul été obligé de rester en rade de Deal. L'amiral français a arboré son pavillon sur une frégate de son escadre pour ne pas rester en arrière.

— Les denrées provenant de la Hollande, comme fromage, beurre, ont éprouvé une forte hausse sur les marchés d'Angleterre.

FRANCE.

Paris, le 17 novembre. — Ce matin MM. Pozzo di Borgo et de Werther ont eu une conférence fort longue avec le ministre des affaires étrangères.

— M. Pozzo di Borgo a eu hier une conférence avec lord Lansdown.

— La cour royale de Poitiers a de nouveau évoqué l'affaire dans laquelle la duchesse de Berry se trouve impliquée, elle a requis la remise des papiers saisis à Nantes.

— Le duc d'Istrie, pair de France, capitaine de la dixième légion de la garde nationale, vient de partir pour se rendre, comme simple volontaire, à l'armée du Nord. Il n'a sollicité aucun grade.

— La duchesse de Berry n'était pas encore arrivée le 14 à Blaye. Après s'être assurés que toutes les dispositions relatives au séjour de la duchesse de Berry avaient été prises, le préfet, MM. de Villeville et Labrière sont revenus à Bordeaux le 15 au soir.

— Après les ordres spéciaux du ministre de l'intérieur, tout ce qui concerne la surveillance à exercer dans la citadelle et dans la ville de Blaye est confiée à M. Joly commissaire de police qui a été chargé de l'arrestation de la duchesse, et qui l'accompagne dans son voyage.

— Le *Temps* publie la lettre suivante de M. de Châteaubriand à la duchesse de Berry :

Genève, le 12 novembre.

Madame, vous me trouverez bien téméraire de venir vous importuner dans ce moment pour vous adresser une prière, dernière ambition de ma vie ; je désirerais ardemment d'être choisi par un nombre de vos défenseurs. Je n'ai aucun titre personnel à la haute faveur que je sollicite de vos bontés nouvelles ; mais j'ose la demander en méritant un prince dont vous daignâtes me nommer le parrain ; je l'espère encore comme le prix du sang de ma famille. Mon père eut la gloire de mourir avec son illustre aïeul, M. de Malesherbes décapité par Louis XVI, le même jour, à la même place, pour la même cause et sur le même échafaud.

Châteaubriand.

Je pars pour Paris, où j'attendrai les ordres de votre Excellence.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 19 novembre. — Un régiment de chasseurs français est arrivé ce matin dans le faubourg de Berchem ; il a été dirigé sur Merxem, où il doit prendre ses cantonnements. Ce régiment n'est pas resté fort éloigné de nos frontières.

— Ces militaires étaient gais et faisaient entendre à tout moment des airs nationaux, et les habitants de *vivent les Belges*, auxquels les nôtres répondent par ceux de *vive la France*.

— Un régiment de chasseurs à cheval, une batterie d'artillerie légère et le 20^e léger ont également passé par Berchem (faubourg de la porte de Malines) ; ces troupes ont défilé vers 10 heures, les princes étaient à la tête de leurs régiments.

— Les trois coups de canon qu'on a entendus ce matin, ont été tirés par le brigantia en station près de Burcht, pour saluer le pavillon français, aussitôt qu'ils aperçurent les troupes françaises qui venaient de ce côté.

— Le général Neigre vient d'entrer en ville ; il est descendu à l'hôtel St.-Antoine.

— Nos jeunes patriotes sortent demain à 10 heures, pour aller à la rencontre de l'armée française.

— Des officiers d'artillerie français se sont approchés les jours derniers jusqu'aux glacis des ouvrages avancés de la citadelle, sans que les Hollandais aient fait aucune démonstration.

— On annonce que le roi de Hollande a ordonné l'embargo sur les batimens anglais et français, après un avertissement préalable de trois jours.

— Le nombre de pompes arrivées jusqu'ici des différentes villes de la Belgique est de 45. Celui des pompiers de 170, à quoi il faut ajouter 15 pompes et le corps des pompiers de la ville, beaucoup de pompes appartenant à des particuliers et 400 ouvriers que l'on exerce continuellement.

Ce matin, les bourgmestre, les échevins, le commandant de la place avec plusieurs membres de la commission, ont fait l'inspection des différents dépôts placés dans tous les quartiers de la ville. Des manœuvres ont eu lieu avec la plus grande précision.

En cas d'événement, on peut attendre le plus grand bien de ses immenses secours et de leur bonne organisation.

— Le passage de la ville vers Beurgt, à travers la flottille hollandaise, n'est point interrompu.

— Les habitans de la tête de Flandre ont reçu des hollandais l'ordre de mettre leurs maisons à la disposition des troupes. Il leur a aussi été recommandé de mettre leurs propriétés et leurs familles en sûreté ; les femmes et les enfans sont arrivés hier en ville.

— L'*Indépendant* a rapporté dans une correspondance d'Anvers qu'un soldat belge de faction, a eu la main coupée par les Hollandais. Ce rapport est faux.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 19 novembre. — M. Jacques lit le sommaire de quelques pétitions, par l'une desquelles M. Story de Richefont se met sous la protection de la chambre. — Renvoi à la commission.

MM. Legrelle et de Foer demandent des congés. — Accordé.

M. Julien, au nom de la commission de vérification des pouvoirs, propose l'admission de M. Ch. Rogier, élu par le collège électoral de Turnhout. — Adopté.

Il propose également l'admission de M. Ch. Dubois, bourgmestre de la ville de Furnes, et commissaire du district (ou ri), élu par les électeurs de ce district. — Adopté.

M. Nothomb, au nom de la même commission, propose l'admission de M. Levae, élu par les électeurs de Courtrai. — Adopté.

M. Levae prête serment. La parole est à M. Dumortier, rapporteur de la commission de l'adresse.

M. Dumortier : Votre commission n'a terminé qu'hier soir à onze heures le travail dont vous

l'avez chargée ; l'adresse laisse encore quelque chose à désirer sous le rapport de la rédaction, mais nous avons pensé que l'urgence des circonstances nous imposait l'obligation de déployer la plus grande activité. Nous réclavons donc votre indulgence.

PROJET D'ADRESSE

En réponse au discours du trône.

Sire, depuis la dernière session, les événemens ont contribué de plus en plus à affermir notre indépendance.

La Belgique a vu reconnaître successivement par les puissances, le roi qu'elle s'était choisi, et son pavillon flotte librement aujourd'hui dans la plupart des ports étrangers.

L'union de votre majesté avec la fille aînée du roi des Français, a resserré nos liens avec une nation généreuse pour laquelle nous ressentions déjà tant de sympathie. Les Belges ont partagé le bonheur de leur roi en voyant associée au sort de votre majesté une princesse douée de si éminentes vertus ; ils se félicitent d'une union qui contribuera de plus en plus à l'affermissement de l'état, et donnera des gages nouveaux de paix et de tranquillité.

Si, pour le repos de l'Europe, votre majesté a pu amener les puissances garantes du traité du 15 novembre à en assurer l'exécution, nous ne doutons pas que, fidèles à leurs engagements, elles ne se borneront pas à un simple commencement d'exécution.

— Votre majesté aura soin de s'assurer que ce commencement d'exécution ne sera pas funeste à la Belgique. Elle se sera également assurée que l'abandon de Venloo et le morcellement du Limbourg et du Luxembourg n'auront pas lieu avant l'adhésion de la Hollande à l'exécution du traité. Dans ce cas, la nation accueillera avec reconnaissance les fruits de la politique du gouvernement. S'il en était autrement, le ministère aurait méconnu les intentions de la chambre, qui ne pourrait que protester contre l'évacuation préalable du Limbourg et du Luxembourg.

Placée dans la dure nécessité de souffrir l'intervention étrangère, notre jeune et belle armée, si justement jalouse de signaler sa valeur, sentira que le premier de ses devoirs est l'obéissance. Loin de se laisser abattre, elle retrempera son courage ; et si, dans le cours des événemens qui se préparent, l'ennemi osait commettre le moindre acte d'hostilité contre nous, elle montrera à l'Europe ce que peut l'amour de la patrie.

La chambre des représentans partage, sire, toute votre sollicitude pour les intérêts de l'armée. V. M. peut compter sur notre empressement à accueillir toutes les mesures qui paraîtront propres à assurer le sort de nos braves.

Nous nous occuperons attentivement des améliorations administratives et financières, que réclame l'intérêt du pays ; de celles dont sont susceptibles les lois sur la milice et la garde civique, ainsi que de la révision des lois pénales.

Déjà l'organisation judiciaire est venue compléter l'édifice des grands pouvoirs de l'état, et nos magistrats jouissent enfin de cette inamovibilité si longtemps attendue.

L'organisation provinciale et communale, à laquelle la nation a toujours attaché le plus grand prix, ainsi que la législation de l'enseignement public, seront l'objet d'une sérieuse attention.

Nous avons vu avec satisfaction que la deuxième partie de l'emprunt a été contractée à un taux avantageux, en égard aux circonstances, et que les revenus de l'année courante ont dépassé toutes les prévisions. Votre majesté peut être persuadée que

la chambre procédera avec un soin scrupuleux à l'examen des budgets et des comptes qui lui seront présentés.

Si maintenant de nouveaux sacrifices étaient nécessaires dans l'intérêt de la patrie, la nation, sire, ne reculerait jamais devant ceux que pourraient exiger son honneur et son indépendance.

C'est une circonstance heureuse pour la Belgique que d'avoir vu se dissiper les craintes exagérées sur l'avenir du commerce et de l'industrie. Si quelques branches continuent à souffrir encore, c'est une suite naturelle de l'état de guerre où nous nous trouvons. Déjà les communications ouvertes à l'intérieur ont rendu les débouchés plus faciles, et la nation recevra toujours avec reconnaissance toutes les mesures qui tendront vers ce but.

Nous nous plaisons à reconnaître que les soins apportés par l'autorité administrative ont puissamment contribué à atténuer chez nous les effets du fléau qui a ravagé toute l'Europe. A cet égard, la Belgique s'est trouvée plus ménagée qu'aucune autre nation.

Les habitans des parties de la Belgique dont le sort a été si douloureusement séparé du nôtre, et qui continuent à exciter les plus vifs et les plus justes regrets, ne nous feront pas le reproche de méconnaître les services qu'ils ont rendus avec tant de dévouement à la cause commune. Nous sommes convaincus, sire, qu'ils n'ont pas cessé d'occuper votre pensée; que la chambre des représentans peut compter sur le concours du gouvernement, aux mesures que l'équité réclame en leur faveur, et qu'avant d'abandonner ces portions de territoire, votre majesté aura pris soin de mettre les habitans sous la protection des garanties que le traité assure à leurs personnes et à leurs propriétés.

Dans les circonstances critiques où se trouve la patrie, la chambre des représentans a cru de son devoir d'exprimer toute sa pensée à V. M. Rien, sire, ne contribue davantage à l'harmonie entre les grands pouvoirs de l'état, que l'expression franche et entière du vœu du pays.

V. M. trouvera dans cette conduite une preuve nouvelle de la confiance que la nation a placée en son roi et qui ne se démentira jamais.

Les membres de la commission :
Raikem, président, Fallon, Dabus, de Theux, Devaux, Jaminé, Dumortier, rapporteur.
Pendant la lecture de l'adresse, on en distribue aux membres des exemplaires imprimés.
La discussion de l'adresse aura lieu demain à midi.

SÉNAT.

Séance du 18 novembre. — La séance est ouverte à midi et demi, le procès verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

La discussion est ouverte sur les paragraphes du projet d'adresse.

M. Lefebvre-Meuret propose un paragraphe ainsi conçu :

« Dans les circonstances graves et solennelles sous lesquelles s'ouvre la session actuelle, le sénat présente à V. M. les craintes publiques en même temps que la confiance générale en sa sollicitude. » Il n'est pas appuyé.

M. de Pellichy propose de rédiger le 3^e dans les termes suivans :

« Sire, le sénat s'empresse de venir présenter à V. M., dans un moment aussi solennel, aussi décisif pour l'avenir du pays, l'hommage de son respect, de sa reconnaissance et de son dévouement. — Adopté. »

M. le comte d'Ansembourg propose un paragraphe additionnel qui formerait le second, le voici :

« La captivité prolongée d'un membre du sénat nous fait éprouver un sentiment bien douloureux. Nous renouvelons le vœu que V. M. puisse obtenir la fin de ses souffrances et ait recours aux mesures dont elle annonçait l'emploi en mai dernier, pour le rendre à sa patrie et au corps de l'état auquel il appartient. »

M. Lefebvre-Meuret appuie cette proposition.

M. Goblet : Le ministère n'a jamais perdu de vue la position de M. Thorn, mais l'arrestation de M. Pescatore est venu changer la nature des négociations qui se poursuivent; toutefois on s'en occupe, et cette nuit même un aide-de-camp du roi

est parti pour le Luxembourg. Nous avons l'espérance d'obtenir un résultat avant la fin de la semaine. Toutefois je ne m'oppose pas à l'insertion de la phrase proposée par M. d'Ansembourg.

M. Lebeau : Je proteste contre l'accusation que nous ayons pu oublier la position de M. Thorn, il n'y a pas eu non plus de notre part réticence calculée. Peu de jours avant l'ouverture de la session, le gouvernement se trouvait au moment d'obtenir le prompt élargissement de M. Thorn. Il n'eût pas été moins agréable pour le gouvernement que pour le sénat d'arriver à ce résultat et il espérait l'amener à l'ouverture de la session lorsqu'un mouvement malentendu a tout remis en question, et a placé la négociation sur un terrain nouveau. L'intérêt de la nouvelle négociation elle-même me prescrit maintenant le silence jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à maturité, mais les membres du sénat comprennent que le silence du gouvernement dans le discours du trône n'est pas un oubli, c'est le résultat d'une position nouvelle et inattendue.

Le paragraphe proposé par M. d'Ansembourg est adopté à l'unanimité. On en fixera la place plus tard.

M. Duval de Beaulieu propose deux amendemens où il exprime le vœu que l'exécution du traité du 15 novembre soit complète et simultanée.

M. Lebeau : Ces amendemens peuvent avoir pour résultat d'imposer au gouvernement l'obligation de modifier toute la politique extérieure. C'est une raison pour que le ministère demande qu'il lui en soit donné communication; afin qu'il puisse les méditer. Nous demandons l'ajournement de la discussion de ces amendemens après tous les paragraphes de l'adresse. De cette manière les membres du sénat de même que nous aurons le temps de les méditer.

Il y a encore deux amendemens sur ce paragraphe. L'un de M. le comte d'Ansembourg et est conçu en ces termes :

Le sénat croit de son devoir de rappeler toute l'attention de V. M. sur le traité du 15 novembre 1831 et particulièrement sur les art. 2 et 3.

(L'art. 2 déterminé dans le Luxembourg les limites du territoire belge par l'art. 3. S. M. le roi des Pays-Bas recevra pour les cessions faites par l'art. précédent une indemnité territoriale dans la province du Limbourg.)

L'autre amendement est de M. de Mooreghien père il est relatif à la Flandre zélandaise.

LIÈGE, LE 20 NOVEMBRE.

La Gazette d'Arlon du 17 novembre porte ce qui suit :

« Hier soir, une estafette venant de Luxembourg a apporté trois dépêches au général de Tabor. Deux heures après, un courrier est parti d'Arlon pour Bruxelles; l'une de ces dépêches a trait à l'affaire Pescatore. La diète demande la mise en liberté, dans les 8 jours, de M. Pescatore, promettant que M. Thorn sera aussitôt relâché. Nous pouvons garantir cette nouvelle. »

Le *Mémorial*, qui a paru ce matin, dit :

« Le ministre des affaires étrangères a annoncé hier au sénat que l'affaire de M. Thorn paraissait prendre une tournure favorable, et que le roi avait envoyé un de ses aides-de-camp à Luxembourg pour s'entendre avec le prince de Hesse-Hombourg, gouverneur militaire de la forteresse. Nous apprenons en effet que le colonel Prisse est parti dans l'avant-dernière nuit en poste pour Arlon. La diète, dit-on, paraît disposée à accepter l'échange de M. Pescatore contre M. Thorn. »

— On écrit d'Ostende, le 18 novembre :

« Tous les capitaines qui nous arrivent du Nord rapportent avoir été abordés en mer par des navires de guerre soit anglais soit français qui se bornent à se convaincre n'avoir pas à faire à des navires hollandais ou ayant des propriétés hollandaises. Les côtes de Hollande paraissent si bien gardées que les hollandais ne se hasarderont plus à en sortir soit pour aller faire la négoce, soit pour s'emparer de nos navires ou des navires de nos alliés. »

— Par arrêté royal, du 17 de ce mois, M. Claessens (Nicolas-François-André), auditeur militaire de la province d'Anvers, et chargé en même

temps des fonctions d'auditeur militaire près le conseil de guerre permanent établi à Anvers, est provisoirement chargé des fonctions d'auditeur militaire en campagne près la 3^e division de l'armée.

— Plusieurs artistes distingués accompagnent l'armée française, nous citerons entr'autres M. Schelfer, un des premiers peintres de l'école moderne; c'est un précédent des campagnes de Morée et d'Afrique qui n'a pas été négligé dans celle-ci.

— Plusieurs journaux annoncent que M. Kaufmann a été frappé d'apoplexie. M. Kaufmann a eu en effet un coup de sang, mais il est maintenant hors de danger.

— Les dernières nouvelles de Lisbonne sont encourageantes pour les amis de don Pedro. Il paraît que l'usurpateur dans la crainte de troubles dans la capitale a rappelé une partie des troupes qui étaient en route pour rejoindre l'armée devant Oporto.

ARMÉE FRANÇAISE.

Hier 19, sont entrés à Bruxelles; la brigade du général Simoneau, composée des 5^e hussards et 4^e chasseurs, celle du général Koepfel, composée des 19^e léger et 18^e de ligne, avec une compagnie de sapeurs.

Aujourd'hui 20, entrent deux batteries d'artillerie à pied, une batterie d'artillerie à cheval, les 52^e et 53^e de ligne, et enfin deux régimens de cuirassiers. L'infanterie et l'artillerie continueront leur marche; la cavalerie sera cantonnée aux environs de Bruxelles.

Le 21, arriveront encore deux régimens de cuirassiers qui seront cantonnés du côté d'Alost.

Aucun corps ne traversera plus Bruxelles ensuite.

M. le colonel Caradoc est arrivé à Bruxelles. Il a présenté ses lettres de créance à M. le maréchal Gérard et il a été admis en sa qualité de commissaire britannique auprès du quartier-général.

— Hier les 8^e, 12^e 22^e et 39^e de ligne ont passé par notre ville sans s'arrêter.

— Hier 19, le maréchal Gérard a quitté Bruxelles. Ses aides de camp étaient partis la veille.

— Les ducs d'Orléans et de Nemours sont aussi partis hier matin de Bruxelles pour Malines, avec les régimens de l'avant-garde. Les princes marchent par étapes, comme l'armée elle-même et font leur voyage à cheval.

— Le régiment des lanciers de Nemours a pour colonel, M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, fils de l'ancien ministre de l'empereur, et qui a fait comme capitaine la guerre en Grèce, sous les ordres du colonel Fabvier.

— On mande de Gand, 18 novembre :

« Comme nous l'avons annoncé hier, la 1^{re} brigade de la 1^{re} division de l'armée française a fait vers midi son entrée en notre ville. Elle avait été précédée par trois escadrons du 1^{er} hussards, qui ont été logés hors la porte d'Anvers. »

« A une demi-lieue de la ville, les soldats avaient reçu ordre de quitter la capote bleu pâle, et de mettre en grande tenue, qui est l'habit bleu foncé avec pantalon garance. »

« Les corps de musique du 11^e léger et du 5^e de ligne jouaient les airs nationaux belges. A l'arrivée de ces régimens sur la Place d'Armes, la foule a crié : *Vivent les Français!* »

« La troupe avait l'air gai et martial; on a fait la remarque que la plupart des officiers étaient décorés. On admirait beaucoup la richesse des drapeaux. »

« Le lieutenant-général Tiburce Sébastiani, commandant la division, a été logé chez M. J. d'Hane-de-Potter, plaine des Récollets; le général de brigade Harlet, chez M. Ch. d'Hane, des Foulons. »

« Le général Harlet est un homme déjà âgé, extérieur imposant; le général Sébastiani est barbe. »

« Ce matin, à sept heures, la troupe qui est entrée hier a quitté notre ville, se rendant à Nicolas. La musique jouait la *Marche des Belges*. Les soldats chantaient la *Marseillaise* et la *siennese*. »

Aujourd'hui, vers une heure de l'après-midi, arrivera la seconde colonne des troupes françaises, commandée par le général de Ramigoy, composée des 8^e et 19^e régiments de ligne, et chacun d'environ 2,500 hommes. En même temps, entreront neuf batteries d'artillerie, le personnel d'équipage, les ambulances et le trésor de campagne.

Dix-neuf bateaux, chargés de poudre et de matériel d'artillerie, traversent aujourd'hui notre ville, venant de Douai et se rendant à Boom.

La 13^e batterie d'artillerie a traversé hier notre ville, venant des environs de Malines et allant à Wavre.

Voici l'état exact du passage et de la force de l'armée française :

Malines.		Boom.	
18,	10,941 h. 2,680 ch.		
19,	6,404 1,070	7,632 h.	2,018 ch.
20,	6,174 1,261	5,440	629
21,	4,124 2,000		
22,	525 600	430	430
23,	525 600	525	600
24,		525	600
	28,427 8,236	14,552	4,277

Au total, 42,872 hommes et 12,513 chevaux.

L'Union a parlé « d'obstacles imprévus qui ont, dit ce journal, exigé un délai avant que les troupes ne se présentent devant Anvers. » Nous pouvons dire qu'aucun obstacle ne s'est présenté, aucun retard n'aura lieu.

Le mouvement de l'armée s'exécute dans l'ordre le plus parfait, et aucune circonstance n'est venue jusqu'à ce moment déranger les prévisions. Nous devons à ce sujet répéter que l'administration de l'armée ne saurait trop se louer de l'empressement et de la cordialité qu'elle a rencontrés chez toutes les autorités communales. Quant aux ouvrages du siège, ils commenceront au jour et à l'heure qui ont été fixés et que rien ne retardera. (Em.)

Aujourd'hui 20, le quartier général de l'armée française est à Merxem, au-delà d'Anvers. Plusieurs camps de troupes doivent être en ce moment aux environs de la citadelle. (Voyez les nouvelles d'Anvers.)

Les troupes belges qui se trouvent sur la frontière du côté de Meerhout, et même les volontaires de Capiamont, ont reçu l'ordre de se concentrer dans la direction d'Anvers.

La 5^e division de l'armée belge, qui, d'après l'organisation de l'armée, doit être uniquement composée de la cavalerie de réserve, cuirassiers, gendarmes et gendarmes n'est pas encore formée.

La 6^e division sous les ordres du général Niel, qui est spécialement chargée de la défense des provinces de Flandre, se compose des troupes stationnées dans ces provinces. Ce sont pour la plupart les 5^e bataillons récemment formés dans les régiments d'infanterie de ligne, et quelques bataillons de gardes nationales mobilisés. Il vient d'être attaché à cette division la 13^e batterie qui faisait auparavant partie de l'artillerie de la 4^e division. Cette batterie est partie le 15 de Tiselt pour Gand.

La 7^e division se compose uniquement de la garnison d'Anvers.

Les divers déplacements qui viennent d'avoir lieu dans notre armée ne doivent point être considérés comme un mouvement en avant, mais seulement comme les résultats de la nécessité pour nos troupes d'appuyer fortement sur la droite pour laisser les troupes de Mons à Bruxelles, et de Tournay à Bruxelles, entièrement libres pour le passage de l'armée française.

ARTICLE REMARQUABLE DU JOURNAL DES DÉBATS.

Nous avons publié samedi dernier un article de la Gazette d'Etat de Prusse qui annonçait la formation d'un corps d'armée d'observation sur notre frontière. Voici ce que porte le Journal des Débats à ce sujet :

Notre armée marche sur Anvers, elle va accomplir l'émanicipation territoriale de la Belgique ; elle va accomplir quelque chose de plus important, la pacification de l'Europe. Cette expédition qui n'est point une guerre, était nécessaire pour convaincre

la Hollande que le traité du 15 novembre était sérieux, et que la complication des territoires ne pouvait pas durer plus longtemps. La Hollande a pu croire pendant quelque temps qu'elle pourrait reculer encore le dénouement écrit d'avance par toute l'Europe. La marche de nos troupes doit enfin la démentir. Ni les assemblées de négocians torys de la Cité, ni les articles des gazettes allemandes ne peuvent empêcher l'accomplissement de l'émanicipation belge. La France et l'Angleterre le veulent ; les autres puissances peuvent regretter qu'elles le veulent si énergiquement, mais quoi qu'il en soit, elles ne s'opposent point à cette volonté.

La courte durée de cette expédition sera pourtant encore assez longue pour se prêter aux bruits de la malveillance ou de l'inquiétude. On se décidera mal aisément à se passer d'émotions guerrières : aussi nous nous attendons à voir éclore, chaque jour, des allarmes que chaque lendemain démentira.

L'article de la Gazette de Berlin, (voyez le Politique du 17) favorisera ces émotions. Nous sommes fâchés de les détruire, mais nous croyons pouvoir assurer que cet article n'annonce rien qui soit nouveau et imprévu, rien qui ne s'accorde avec le plan d'expédition convenu avec la France. Ce n'est pas un fait nouveau que le refus de concours de la Prusse aux mesures coercitives décidées par le traité du 22 octobre. Personne n'a jamais annoncé que la Prusse concourrait à ces mesures, elle le peut si elle le veut ; le traité du 22 novembre reste ouvert pour qui voudra s'y associer, mais ceux qui y figurent peuvent se passer d'association. Ce n'est pas un fait nouveau que le fait de consentir implicitement aux mesures coercitives.

Les trois puissances eussent préféré la voie des négociations à la voie des armes, l'exécution diplomatique à l'exécution militaire : elles n'ont pas fait mystère de leurs opinions à ce sujet. La France et l'Angleterre ont pensé qu'après avoir pendant un an travaillé à l'exécution du traité du 15 novembre par les voies diplomatiques, il était temps d'en finir à d'autres moyens ; elles se sont mises en état de faire sans compter jamais sur l'acquiescement formel et explicite des cinq puissances. Elles ont compté seulement que les puissances s'abstiendraient, et elles s'abstiendront.

L'armée d'observation que la Prusse rassemble sur la Meuse n'est pas plus que le refus de concours ou d'acquiescement formel un fait nouveau imprévu, et qui a changé la face des choses. La Prusse l'avait annoncé ; les deux cabinets en étaient informés et n'en étaient point inquiets. Ils ont dû trouver naturel que lorsque des forces considérables s'avancent dans les Pays-Bas, la Prusse mette une armée d'observation sur la Meuse. Le ministère ne prend pas pour une hostilité soudaine une précaution annoncée à l'avance.

Depuis deux ans l'Europe est en armes, depuis deux ans toutes les armées sont en observation ; la Prusse ne peut que continuer les mêmes mesures. Toute la question, c'est de savoir si l'armée d'observation actuelle est un signe de guerre prochaine ; nous disons avec confiance, non ! non ! pas plus aujourd'hui que depuis deux ans, les armées d'observation ne deviendront des armées d'invasion. Qui de nous ou de nos adversaires le public doit-il croire ? Qu'il consulte l'expérience des deux dernières années qui viennent de s'écouler.

Voici la lettre que nous avons reçue hier de Berlin, en date du 12 novembre :

On assure que c'est le prince royal lui-même qui a rédigé la note assez aigre qui a paru ces jours derniers dans la Gazette d'Etat, elle a d'abord trouvé une vive opposition chez M. de Witzleber, aide-de-camp du roi ; mais le prince ayant fortement insisté, a remporté la victoire.

Cette note n'a pas manqué son effet ; nos fonds ont baissé, et tout le monde paraît convaincu qu'une prochaine guerre contre la France doit s'allumer ; mais si vous allez au fond de la chose, si vous jugez la situation de l'Allemagne toute entière et particulièrement la nôtre, la misère du pays et l'état des finances, vous concevrez qu'une guerre contre la France n'est qu'une chimère, malgré les efforts du prince royal et les vœux de quelques-uns de ses amis. Le roi, je vous garantis, ne veut pas finir sa carrière sur le champ de bataille,

et la nation ne se sent pas disposée du tout de se faire frapper de nouveaux impôts, de verser son sang et d'annuler son commerce pour satisfaire les prétentions et réparer les immenses fautes du roi de Hollande.

J'ajouterai que nos révolutionnaires comptent sur l'effet de la guerre bien davantage que sur leurs menées secrètes qui les exposent à mille dangers. (Em.)

Voici ce qu'on lit dans le Journal d'Anvers sur l'intervention :

Tous les journaux de l'opposition se sont élevés contre l'intervention française, par l'effet d'un sentiment plus estimable que réfléchi ; cette intervention est le résultat d'un traité provoqué par nous et dans nos intérêts. La France a contracté une garantie et elle l'exécute. Son armée accourt, joyeuse et persuadée qu'elle ne trouvera parmi nous que des amis ; la noble tâche dont elle est chargée, pendant que l'armée belge en remplit une autre, a pour objet l'évacuation du territoire, garantie par la France, et spécialement un mode d'intervention et d'exécution dont l'intention et le but sont d'épargner à la ville d'Anvers de terribles sacrifices. Nous avons la confiance la plus entière dans notre brave armée, et nous avons souvent regretté qu'on n'ait pas exaucé ses vœux, il y a 5 ou 6 mois, lorsqu'elle brûlait de conquérir la paix. Les circonstances ont changé et puisque deux puissans états mettent à exécution une garantie qu'ils ont contractée solennellement et que le roi Léopold a réclamé formellement, il est du devoir et de l'intérêt de l'armée comme de tous les Belges, d'accepter cette intervention comme un fait accompli et comme un moyen de parvenir à la solution de nos affaires.

Nous restons convaincus et inébranlables dans l'opinion que nous avons souvent exprimée, que le succès de l'intervention ne décidera pas toutes les questions qui intéressent notre existence. M. Goblet en a fait l'aveu lui-même. Mais l'évacuation du territoire sera un avantage réel, s'il n'est point acheté par de douloureux sacrifices. Notre motif actuel est de protester en quelque sorte contre des symptômes d'opposition que nous regardons comme inutiles, injustes et impolitiques. Nous comprenons toute l'étendue et toute la sublimité du sentiment national, mais non la susceptibilité d'un orgueil qui éclaterait au moment où la France vient nous offrir son sang et se dévouer en notre faveur aux chances d'une guerre européenne.

NOUVELLE DE LA HOLLANDE.

On lit dans le Handelsblad, 18 novembre :

On nous écrit de la citadelle d'Anvers : « Non-seulement nos batteries se trouvent à l'abri de la bombe, mais les chemins des casernes et les communications avec les batteries sont assurés, de manière qu'en cas de bombardement, ce dont nous doutons encore, l'armée se trouverait garantie. Chaque jour il nous arrive des navires avec des provisions, les bouches inutiles sont renvoyées, enfin nous sommes résolus de nous défendre jusqu'à la dernière extrémité, et si nous sommes obligés de céder, ce qui ne pourrait avoir lieu qu'avec une effusion considérable de sang, peut-être réaliserons-nous le projet que Van Speyk a exécuté. »

On écrit de Breda, 15 novembre :

« Les Belges se sont beaucoup fortifiés sur la route qui conduit d'Anvers à notre ville ; ils attendent l'armée des Français pour s'étendre sur notre frontière. »

L'Handelsblad contient le petit article suivant :

« On nous assure d'une manière positive que notre gouvernement a transmis au général Chassé, les ordres de défendre la citadelle d'Anvers jusqu'à la dernière extrémité et d'employer, pour y parvenir, tous les moyens qu'il a à sa disposition. »

CHOLÉRA. — Liège, 17 novembre.

Hôpital militaire : 4 cas nouveaux, 2 en convalescence.

Du 19 novembre

A Bavière: aucun cas nouveau, 4 décès, 2 en traitement

A domicile : 4 décès.

On lit dans le *Courrier anglais* une espèce de statistique politique des grandes puissances de l'Europe qui mérite d'être lue avec attention.

La population de la Russie compte 60 millions d'ames, celle de la France 33, celle de l'Autriche 33, celle de la Grande-Bretagne 24, celle de la Prusse 13. (La population des Indes et des Colonies, ajoutée à celle de la Grande-Bretagne, donnent un total de 140 millions.)

Revenus: La Russie a 14 millions sterling de revenus, l'Autriche 12, la Prusse 8, la France 38, l'Angleterre 54. Ainsi le revenu de la Grande-Bretagne est égal aux trois quarts des revenus des quatre autres puissances.

Pour savoir quelle portion de ces revenus est applicable aux relations extérieures, il faut en déduire la dette publique.

La dette de la Russie est de 55 millions sterling, intérêts 3 millions; l'Autriche, 60 millions, intérêts 3 millions; Prusse, 28 millions, intérêts un demi-million; France 200, millions, intérêts 10 millions; Grande-Bretagne, 770 millions, intérêts 28 millions.

Maintenant, voici le revenu disponible. Russie, 11 millions sterling; Autriche, 9; Prusse, 6 1/2; France, 28; Grande-Bretagne, 26. Le revenu disponible de l'Angleterre est inférieur à celui de la France, quoique égal à la totalité des revenus des trois autres puissances. Cependant le revenu réel de l'Angleterre est supérieur à celui de la France. C'est ce que nous prouvent les flottes et armées de terre: la Russie a 128 vaisseaux, l'Autriche 72, la Prusse 2, la France 320, l'Angleterre 604. Voici une classification plus détaillée.

	Vaisseaux.	Frégates.	Corvettes.
L'Autriche.	3	8	6
La Prusse.	2	"	"
La France.	60	53	207
L'Angleterre.	162	118	324
La Russie.	48	30	50

Russie, 600,000 hommes; Autriche, 350,000; Prusse, 250,000; France, 400,000; Angleterre, 110,000. On dit certainement que la Russie a un million de soldats en comptant la milice et les troupes de ses domaines en Asie, mais elle ne peut mettre sur pied que 600,000 hommes.

Voilà le tableau des forces des cinq grandes puissances de l'Europe, dans un rapport immédiat avec les hostilités contre la Hollande d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre. Comme puissance maritime et défensive, la Grande Bretagne a une position prédominante; mais elle est comparative sans force comme puissance militaire, attaquant le continent: c'est précisément ce qui fait son avantage. Puissante dans ses moyens de défense maritime, et invulnérable à l'attaque elle n'a à rechercher ni à craindre des alliances ni des ligués étrangères; il est de son intérêt de conserver la paix, et si quelques fois elle se montre prête à faire la guerre, c'est uniquement pour se faire respecter des autres états.

Quant à notre dette nationale, nous dirons qu'au lieu d'être, comme on le pense communément, un indice de pauvreté, elle est un signe de l'opulence du pays; car nous ne sommes pas les débiteurs de l'étranger, mais de nous-mêmes. Que si la sûreté et l'honneur national exigeaient une guerre, aucune nation en Europe n'a plus de moyens et de ressources que l'Angleterre pour la faire. Nous ne voulons pas la guerre, mais si la guerre est nécessaire, nous pourrions la soutenir avec autant de supériorité qu'à l'époque où l'Europe soumise à Napoléon était ligée contre nous. Mais pour éviter la guerre montrons du cœur: si nous faiblissons, nous ne l'éviterons pas.

Le célèbre professeur Antoine Scarpa est mort à Pavie le 31 octobre, d'une maladie de vessie, à l'âge de 85 ans, malgré les soins des plus fameux médecins de Pavie qui étaient ses élèves et ses amis. Professeur d'anatomie à 22 ans, cette science lui doit de grands progrès. Il laisse une fortune égale à sa renommée.

RÉGENCE DE LIEGE. Amortissement de la Dette.

Les bourgmestre et échevins informent les créanciers inscrits au grand livre de la dette de la ville, qu'il sera procédé dans le courant du mois de décembre prochain à l'amortissement de cette dette à concurrence d'une somme de quinze mille florins.

Des créanciers qui désireraient obtenir la préférence dans cet amortissement pour le remboursement de leurs actions, au moyen d'une remise sur le capital et l'abandon de l'échéance courante des intérêts, devront remettre leurs soumissions cachetées au bureau de comptabilité de la régence avant le 15 dudit mois de décembre.

Le modèle de soumission se distribue gratis au bureau prénuméré.

Liège, le 24 octobre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 19 novembre.

Nais.ances: 6 garçons, 6 filles.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 4 hommes, 1 femme, savoir: Jean Bernard Girouard, âgé de 55 ans, cordonnier, faubourg d'Amerceur, époux de Françoise Verdin. — George Bourguignon, âgé de 35 ans, journalier, rue Longdoz, épouse d'Anne Isabelle Lebeck — Ambroise Vanoverschelde, âgé de 24 ans, soldat au 5^e bataillon du 9^e régiment. — Michel Wianals, âgé de 19 ans, soldat au train d'artillerie. — Anne Marie Josephine Dember, âgée de 69 ans, couturière, rue Beguinage St. Christophe.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mardi 20 novembre, abonnement courant, une représentation du *Nouveau Seigneur de Village*, opéra en un acte, suivi par *Tony*, vaudeville en deux actes. Le spectacle commencera par les *Deux Précepteurs*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. THOMAS fils, coiffeur, rue Pont-d'Ile, n^o 4^{er}, a l'honneur d'informer de son départ pour Paris, où il va faire un choix d'OBJETS NOUVEAUX tant pour son commerce que pour son état. 881

CHANGEMENT DE DOMICILE. — BIERSET, maître tailleur, ci-devant rue de la Régence, demeure présentement rue Souverain-Pont, n^o 596. 879

CHANGEMENT DE DOMICILE. — L'AVONÉ PIRET, ci-devant domicilié rue des Carmes, demeure actuellement quai de la Sauvenière, n^o 23. 827

M. VANDERMAELEN, désirant compléter son annuaire industriel et administratif de la Belgique pour 1833, prie MM. les chefs d'institution de la ville et du district de Liège, de lui faire remettre l'indication de leur domicile et les prospectus et plan d'études de leur établissement. Déposer ces pièces au bureau de cette feuille. 858

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n^o 320. 539

() Vente de MEUBLES par suite de décès.

Le vendredi, 23 novembre, à deux heures après-dînée, et jours suivants, à la même heure, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, à la requête des héritiers de M. le chanoine de Bemy, en la maison où il est décédé, sise à Liège, rue de la Casquette, n^o 794, à la vente du mobilier dépendant de sa succession, consistant en tables, chaises, buffet, commode, bois de lit, bibliothèque, linges, pendules, argenterie, batterie de cuisine, tableaux, gravures, etc. Le tout argent comptant.

VENTE DE MEUBLES, etc., rue Agimont, n^o 110.

Aujourd'hui mercredi, 21 du courant, continuation de la VENTE des MEUBLES de feu Mde. de GRIGNARD, à 10 heures du matin.

Demain jeudi, 22 du courant, VENTE de LIVRES appartenant à la même succession, aussi à 10 heures du matin.

Vendredi, 23 du courant, VENTE de TABLEAUX et du reste des meubles, à 2 heures de relevée très-précise. 892

Il sera procédé le 26 novembre courant à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'ADJUDICATION publique de la Fourniture des FOURRAGES nécessaires aux différents corps de cavalerie et d'artillerie de l'armée pendant l'année 1833.

Il pourra être pris à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.

Liège, le 15 novembre 1832.
Pour le gouverneur,
Le député des états, BOUSSEMARY.

UN MOT AU GOUVERNEMENT.

Par l'auteur d'un mot à ses concitoyens. Brochure in-8^o. Liège, novembre 1832. Chez la V^e DUVIVIER, impr. libraire rue Vinave-d'Ile. Prix 25 cents. 880

On DEMANDE deux OUVRIERS ébénistes, chez P. THYS, à Hasselt.

PAR BRÉVET D'INVENTION. ELEXIR SOUVERAIN.

Pour la reproduction de la chevelure inventé par N. GEERAERTS à Louvain, qui a obtenu ledit brevet sur le certificat de M. BAUD, professeur à la faculté de médecine de l'université de Louvain, délivré le premier juillet 1830, renfermant les expériences faites, sur l'invitation de l'administration supérieure, en présence publique de Messieurs les étudiants en médecine dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique à ladite université, sur une personne âgée de soixante trois ans, qui en a ressenti des effets remarquables, la partie chauve de sa tête étant maintenant recouverte de cheveux fins.

Cet incomparable ELEXIR ne remplace non-seulement les cheveux disparus de la tête, il empêche les autres de tomber et fortifie, d'une manière efficace, la chevelure en général.

D'autres certificats honorables, trop long à détailler, que l'inventeur tient sous la main, sont au reste la garantie, qu'il ne s'agit pas ici d'un charlatanisme, et que cette invention mérite à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

La bouteille, avec un avis imprimé contenant la manière de se servir de cet ELEXIR, se vend à raison de 10 francs.

Les dépôts du VÉRITABLE ELEXIR SOUVERAIN.

Pour BRUXELLES, se trouve sous la direction de M. Van Straalen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n^o 1084.

Pour ANVERS, chez M. Vandeweerdt, rue Cauwenberg, sect. 42, n^o 800.

Pour LIÈGE, chez M. Gillon Nossent, rue du Font-d'Ile, n^o 52.

Pour NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n^o 686.

Pour LOUVAIN, chez l'inventeur M. Geeraerts, Mont. Bélier, n^o 4.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur GEERAERTS doit être considérée comme fautive composition.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 17 novembre. — Rentes, 5 p. 9/10, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 10, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 10, jouiss. du 22 janv. 1830, 67 fr. 50 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00. — Certif. Falconnet, 81 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 3/4. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00. — Emprunt romain, 80 1/2. — Emprunt belge 74 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 17 novembre. — Dette active, 33 1/2 0/00; idem différée, 00 0/00. — Bill. de change, 14 1/2. — Syndicat d'amort., 75 3/4; idem 3 1/2 p. 10, 00 0/00. — Rente remb., 2 1/2 p. 10, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/00. — Rus. Hop. et C^e, 92 1/8 00, idem ins. gr liv., 00 0/00, idem G. Hamb., 00 0/00; idem emp. à L., 00 00/00. — Danois à Lond., 00 0/00. — Rente fr. 0 p. 10, 66 1/2. — Métalliques, 84 0/00. — Naples Falc., 73 1/2. — idem à Lond., 00 0/00. — Perp. à Amst., 48 3/8 00. — A. F. levée, 000. — Rente perp., 00 0/00. — Lots de Pologne, 00 0/00. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/00. — Cont. de guerre, 88 0/00. — Bill. du trésor, 99 1/16.

Bourse d'Anvers, du 19 novembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	58 9/10 avance.	A	
Londres.	12 27 1/2	A	122 1/2 A
Paris.	47 5/16	A	47 1/8 A
Francfort.	36 1/16	A	35 0/0 A
Hambourg.	35 1/2	A	35 3/8 A

Escompte 4 p. 10.

Effets publics.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt.	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0 A.
	Empr. de 24 mill.	73 1/2.
	Dette active.	00 0/0 0.
	Oblig. de Entr.	00 0/0 0.
Hollande.	Dette active.	00 0/0 0.
	Oblig. synd.	00
	Rent. remb.	00 et 00 0/0.

Arrivages au port d'Anvers, du 18 novembre.

Le smak belge Frederick, cap. Wagenaer, ven. de Marennes chargé de sel.

Prix des grains au marché de Liège du 19 novembre.

Froment la rasière.	8 fl. 12 c.
Seigle, id.	6 fl. 67 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.